Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rentrée 2008 : dispositif vaudois pour la conduite des travaux d'harmonisation scolaire

Le Conseil d'Etat a inscrit dans son programme de législature la formation comme objectif prioritaire, et l'harmonisation du système scolaire comme mesure de mise en oeuvre. Afin de conduire ces travaux de refonte de la Loi scolaire, une direction de projet, à la tête de laquelle a été désignée Cilette Cretton, actuelle directrice pédagogique, a été mise sur pied.

L'année scolaire 2008-2009 sera placée, pour la scolarité obligatoire vaudoise, sous l'égide de l'harmonisation de la scolarité sur le plan suisse. Le Canton de Vaud a en effet été le premier canton romand à ratifier, le 1er juillet, les accords suisse (HarmoS) et romand (Convention scolaire romande). Les enjeux pour l'avenir du Canton sont considérables, et le Conseil d'Etat l'a d'ores et déjà affirmé en inscrivant dans son programme de législature la formation comme objectif prioritaire, et l'harmonisation du système scolaire comme mesure de mise en oeuvre.

Pour conduire ces travaux qui permettront d'harmoniser le système scolaire vaudois avec le paysage suisse de la scolarité obligatoire, le Conseil d'Etat a écarté la possibilité d'ajustements partiels et successifs de la Loi scolaire pour privilégier une refonte complète de celle-ci. Une « Direction de projet » a dès lors été créée. Elle est constituée de l'équivalent de cinq « équivalent plein temps » non pérennes, placée sous la responsabilité de Mme Cilette Cretton, actuelle directrice générale adjointe en charge de la pédagogie pour la scolarité obligatoire. Le poste actuel de Mme Cretton sera prochainement mis au concours.

Le dispositif de gestion mis en place comprend également :

* un conseil composé de personnalités issues des mondes académique, social, économique et culturel, ainsi que des présidents ou responsables d'instances ou d'organisation partenaires de l'école. Ce conseil aura pour tâche d'attirer l'attention sur les enjeux importants, donner des pistes de réflexion, faire part d'observations à

un niveau global qui permette d'inscrire le projet dans un contexte social élargi,

* un comité de pilotage, présidé par Mme Lyon et composé, outre de la direction de projet HarmoS, des chefs de service et responsables concernés du DFJC et du DEC,

* des groupes de référence constitués pour chacun des grands thèmes de l'harmonisation.

Des forums seront également organisés sur des thématiques intéressant un large public, à l'instar de ceux qui ont été organisés sur l'évaluation, le cycle initial, ou encore la journée continue de l'écolier.

Le financement de la conduite de projet se monte à 2,415 millions de francs, sur trois ans et demi, soit environ 0,3% du budget annuel de la DGEO concerné par cette réforme.

Le Conseil d'Etat sera régulièrement tenu informé des options en cours de discussion et de l'avancement du projet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 août 2008

DFJC, Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, cheffe du DFJC, 021 316 30 01